

## Tarifs Ecole municipale de Musique Année 2022/2023

	Tarifs hors commune		Tarifs Allevaradin					
	Paiement annuel	Paiement mensuel	Plein Tarif		QF < 700 €		Tarifs enfant pour famille ayant 3 enfants fiscalement à charge	
			Paiement annuel	Paiement mensuel	Paiement annuel	Paiement mensuel	Paiement annuel	Paiement mensuel
<b>Formation musicale</b>	360,00 €	40,00 €	112,00 €	13,00 €	59,53 €	7,00 €	82,00 €	10,00 €
<b>Formation instrumentale</b>	952,00 €	106,00 €	163,00 €	19,00 €	72,00 €	8,00 €	113,00 €	13,00 €
<b>Location d'instrument</b>	276,00 €	31,00 €	177,00 €	20,00 €	81,00 €	9,00 €	177,00 €	20,00 €
<b>Piano et violon</b>	952,00 €	106,00 €	371,00 €	42,00 €	147,00 €	17,00 €	252,00 €	28,00 €
<b>Réduction Musiciens de l'Harmonie</b>	- 60 €	- 6,67 €	- 60,00 €	- 6,67 €				
<b>Réduction 2<sup>ème</sup> instrument</b>			- 12,00 €	- 1,33 €				

Le paiement par « Pass'Culture » est accepté.

L'inscription pour l'année scolaire 2022/2023 est définitive qu'après régularisation des éventuels impayés de l'année précédente.

Les frais d'inscription sont payés :

- En début d'année scolaire lorsque l'option d'inscription à l'année a été choisie,
- En début de mois lorsque l'option de paiement mensuel a été choisie.

L'inscription est pour l'année complète, en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué ; de même, toute l'année scolaire commencée est due pour les familles ayant opté pour le paiement au mois.

Les élèves inscrits en cours d'année scolaire à l'école de musique « Noël REVOL » doivent acquitter les frais de scolarité à partir de 1<sup>er</sup> jour du mois précédent la date d'admission (et non pas pour toute l'année).